



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Projet de loi : « sécurité globale », appel à manifestation le 17 et le 21 novembre 2020

**Mardi 17 novembre 2020 arrive à l'Assemblée le projet de loi LREM "sécurité globale" qui, aux dires même de la Défenseure des Droits Claire Hédon, fait peser des "risques considérables" sur la liberté d'informer et le droit à la vie à privée.**

**Une manifestation organisée par l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-SNJ, la Ligue des droits de l'homme et 55 autres organisations, est organisée le mardi 17 novembre à 16 h devant l'Assemblée nationale.**

**Un autre rassemblement a lieu samedi 21 novembre sur le Parvis des droits de l'homme à Paris.**

NOV 2020

**Vous êtes attendus nombreux à ces deux rendez-vous.**

**Ce n'est pas qu'une affaire de journalistes : les drones qui survoleraient nos rues sont un sujet pour l'ensemble des citoyens, qui seront concernés dès lors qu'ils filmeraient ou photographieraient pendant des manifestations.**

En tant que professionnels des médias, nous sommes particulièrement préoccupés par l'article 24 de la loi, qui stipule que sera « **puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie nationale lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police.** »

**Pour la CFDT, il est hors de question de flouter le visage des personnels du maintien de l'ordre, ni de limiter la recherche d'informations sur le terrain.**

Le droit des citoyens à être informés ne peut s'affranchir de la possibilité que les journalistes filment et diffusent l'action des forces de l'ordre. Une démocratie digne de ce nom doit s'assurer que l'action de ses forces de l'ordre pour la sécurité de tous les citoyens respecte les lois de la République. En 1964, en inscrivant dans son nom le "D" de démocratie, la CFDT a clairement affirmé que la démocratie était une des valeurs constitutives de son action syndicale.

**Ce texte, élaboré sans aucune concertation avec les organisations syndicales de journalistes, est une violation grave de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, une des plus anciennes lois sur la liberté de la presse d'Europe, et porte atteinte au libre exercice de la profession de journaliste.**

Déjà, en septembre, le ministre de l'Intérieur a édité un **nouveau Schéma national du maintien de l'ordre**. Ce texte présente « la liberté d'expression et de communication comme une condition première de la démocratie », et demande de reconnaître aux journalistes « une place particulière », mais rappelle en même temps que « le délit constitué par le fait de se maintenir dans l'attroupement après sommation ne souffre d'aucune exception y compris au profit des journalistes et membres d'associations ».

**Comment les journalistes peuvent-ils rendre compte sans être au cœur des événements?**



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Depuis plusieurs mois, la CFDT et son union syndicale des journalistes se battent contre ces projets ; il est temps maintenant d'élargir la mobilisation.

Nous appelons donc à :

- **Participer aux rassemblements prévus à Paris** (avec une demande d'autorisation de rassemblement déposée conjointement avec la CGT, FO et le SNJ), le mardi 17/11 de 16h à 20h place Edouard-Herriot (derrière l'Assemblée nationale), et le samedi 21/11 à 11h, Parvis des Droits de l'homme.
- **Interpeller votre député** (et nous le faire savoir, à [journalistes@f3c.cfdt.fr](mailto:journalistes@f3c.cfdt.fr)), par mail ou via la [plateforme d'interpellation](#) des députés en ligne sur le site de la Ligue des Droits de l'Homme.
- **Relayer nos positions et les visuels et bannières élaborés par la Ligue des Droits de l'Homme sur les réseaux sociaux**, et **signer la [pétition citoyenne](#)** de la Ligue des Droits de l'Homme.

NOV 2020

**Merci à tous !**

**Contact coordination CFDT-journalistes : J.-F. Cullafröz-Dalla Riva : 06 07 94 76 65**

**Retrouvez tous nos communiqués CFDT et intersyndicaux sur le sujet :**

10 nov : [Journalisme et police: inquiétude élargie et pétition contre le projet de loi](#)

8 nov : ["Sécurité globale": LDH et Journalistes demandent le retrait pur et simple](#)

5 nov : [Maintien de l'ordre: les critiques de CFDT Journalistes et de la FEJ](#)

9 oct : [Interpellations de journalistes : graves menaces sur la liberté d'informer et d'être informé](#)

23 sept : [Schéma national du maintien de l'ordre : Des obstacles inacceptables pour l'exercice de la profession de journaliste](#)

1er juin : [Le droit d'informer sur les forces de l'ordre est constitutionnel, la liberté de la presse aussi !](#)

**Retrouvez toutes les interventions CFDT-Journalistes lors de son audition par la Commission d'enquête** relative à l'état des lieux, la déontologie, les pratiques et les doctrines de maintien de l'ordre du 5 nov dans cette vidéo : [http://videos.assemblee-nationale.fr/Datas/an/portail/video.9829902\\_5fa413b003f0c.pratiques-et-doctrines-de-maintien-de-l-ordre--auditions-diverses-5-novembre-2020](http://videos.assemblee-nationale.fr/Datas/an/portail/video.9829902_5fa413b003f0c.pratiques-et-doctrines-de-maintien-de-l-ordre--auditions-diverses-5-novembre-2020)

à 3h 6mn 20s et 3h 52 mn 9 s : Jean-François Cullafröz, trésorier de la CFDT Journalistes

à 3h 17mn 7s et 3h 47 mn 40s : Yohann Relat, journaliste France2 et DS CFDT à France TV

à 3h 42 mn 9s : Gérard Fumex, journaliste d'un pureplayer indépendant, interpellé lors d'une action Extinction-Rébellion à Annecy qu'il couvrait.

à 3h 57 mn 48s et 4h 4mn 7s : Eric Dessons, reporter photo au JDD et élu CFDT au CSE Lagardère, et blessé par la police lors de manif parisienne alors qu'il était en reportage



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**